

Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois

Préavis N° 2017/23

Lausanne, le 15 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. **Objet du préavis**

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a défini des objectifs élevés en matière de sécurité. Entendue au sens large, cette notion englobe des phénomènes aussi divers que le deal, la prévention du bruit ou le harcèlement de rue. Ce dernier phénomène, mis en exergue par une récente étude mandatée par l'Observatoire de la sécurité¹, incarne à lui seul la complexité de l'action publique à mener : sa perception, la définition de stratégies de lutte et la mise en œuvre d'efforts de prévention constituent autant d'enjeux à surmonter. Figurant explicitement au programme de législature², au même titre que la prévention de la délinquance juvénile ou le développement des prestations de police de proximité, il revient aux autorités et à leurs partenaires d'apporter des réponses concrètes et circonstanciées à ces phénomènes. Ainsi, les mesures annoncées par la Municipalité en février 2017 dans le cadre de la lutte contre le harcèlement de rue constituent, en la matière, une première contribution³.

L'action menée par les Correspondants de nuit lausannois est une autre contribution à l'atteinte des objectifs sécuritaires et préventifs. Il convient aujourd'hui d'en envisager la pérennisation. En effet, lorsqu'il est question de prestations de médiation et de prévention dans le cadre des soirées et des nuits lausannoises, se dessine immanquablement l'action de ces intervenants. Cette action a par ailleurs fait l'objet de plusieurs évaluations qui ont permis de dresser le bilan de cette expérience pilote née en septembre 2015 de l'adoption du rapport-préavis N° 2014/79 consacré aux mesures de lutte et de prévention à mener afin de pacifier la vie nocturne.

Conformément au programme de législature, il est proposé d'étendre le champ d'intervention des Correspondants de nuit, la spécificité de leur activité, placée à la croisée de la prévention et de la sécurité, offrant des perspectives de développement intéressantes. Qu'il s'agisse de l'extension territoriale de leur action ou de la définition de nouvelles missions en lien avec des thématiques telles que le harcèlement de

¹ Etude et communiqué de presse disponibles sous www.lausanne.ch/harcelement.

² Voir à cet effet le chapitre 5, page 33 du programme de législature 2016-2021.

³ Voir à cet effet le communiqué de presse diffusé le 20 février 2017. En outre, un rapport-préavis répondant à différents postulats sur ce thème est en préparation et sera rendu public à fin 2017.

rue, le dispositif des Correspondants de nuit a démontré sa complémentarité avec les missions spécifiques de la Police et celles du travail social.

Le présent préavis s'attache, dans un premier temps, à retracer la genèse du dispositif puis, dans un deuxième temps, à en dresser le bilan à l'aide des études et évaluations à disposition pour, enfin, envisager une nouvelle dynamique née de la pérennisation de cette expérience pilote telle que proposée.

Ce préavis fait également le bilan d'autres mesures proposées en 2014, comme par exemple l'extension horaire de l'accès aux salles de gymnastique ou le soutien aux actions de prévention des risques liés à la fête.

2. Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Objet du préavis..... | 1 |
| 2. Table des matières | 2 |
| 3. Création d'une Unité de Sécurité, intervention et prévention (SIP) | 3 |
| 3.1 Contexte | 3 |
| 3.2 Synthèse des bilans et évaluations, recommandations | 3 |
| 3.3 Suite du projet | 5 |
| 3.4 Organisation des Correspondants de nuit : documents de synthèse | 9 |
| 3.5 Evaluations | 12 |
| 3.6 Budget de l'Unité des Correspondants de nuit | 12 |
| 3.7 Incidences sur le budget de fonctionnement du Secrétariat général SE | 14 |
| 4. Amélioration de l'offre nocturne des Transports publics lausannois (tl) | 14 |
| 5. Prévention auprès des patient-e-s pris-es en charge par les ambulances pour intoxication alcoolique | 15 |
| 6. Favoriser l'organisation responsable de soirées par les jeunes dans des lieux divers | 15 |
| 7. Ouvertures prolongées des salles de gym..... | 16 |
| 8. Soutien aux actions de prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues festives..... | 17 |
| 9. Création d'une plateforme sur la vie nocturne lausannoise | 18 |
| 10. Récapitulation des incidences financières sur le budget de fonctionnement | 20 |
| 11. Conclusions..... | 20 |

3. Création d'une Unité de Sécurité, intervention et prévention (SIP)

3.1 Contexte

Parmi les mesures proposées en 2014 destinées à faire baisser les nuisances provoquées par la vie nocturne, la Ville de Lausanne a souhaité créer un dispositif spécifique permettant de responsabiliser les noctambules sur leur comportement, faire baisser les nuisances (incivilités, nuisances sonores, conflits) et réduire les risques variés qu'ils prennent au cours de leur soirée (intoxications aiguës à l'alcool, accidents, etc.). Elle s'inspirait des expériences concluantes qu'ont menées d'autres villes suisses et constatant un accroissement des consommations dans l'espace public en première partie de soirée.

Au bénéfice d'un large soutien politique et associatif, l'Unité SIP rebaptisée Correspondants de nuit (CN) a été créée en septembre 2015 pour une phase test de deux ans. Rattachée à l'observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne (Secrétariat général de la Direction du logement et de la sécurité publique puis avec le changement de législature Direction de la sécurité et de l'économie), elle a été dotée d'un budget d'un peu plus de CHF 700'000.-/an, essentiellement consacrés aux charges salariales (env. 85% du budget). Dès l'entame du projet, la Municipalité s'est engagée à évaluer la prestation pour décider d'une éventuelle pérennisation au terme du projet de deux ans, soit en septembre 2017.

En bref, la création de cette nouvelle prestation publique en 2015 a été motivée comme suit :

- de nouveaux modes de consommation d'alcool dans l'espace public (parcs en particulier) apparaissent depuis une dizaine d'années. Ils sont parfois associés non seulement à des intoxications aiguës, mais aussi à des nuisances, des déprédations ou des conflits ;
- une offre située à cheval entre sécurité, social et santé et couvrant des heures et des jours où il n'existe pas de service public hors les services d'urgence semble opportune à Lausanne ;
- l'offre de CN telle que proposée complèterait donc le travail effectué dans le domaine de la régulation de l'espace public (notamment par la police) en agissant directement sur le public-cible, les noctambules, selon un mode préventif ;
- elle complèterait également de manière subsidiaire et sur les lieux-mêmes de consommation (voir ci-dessous), les tâches d'autres partenaires (publics, privés et parapublics) actifs dans la prévention et la réduction des risques liés aux consommations festives (alcool notamment) ;
- les expériences de ce type menées dans d'autres villes dans ce domaine sont très concluantes. Un modèle spécifique à Lausanne est proposé en s'inspirant de ces bonnes pratiques.

Les objectifs de l'unité figurent dans le rapport-préavis N° 2014/79 et sous www.lausanne.ch/cn.

3.2 Synthèse des bilans et évaluations, recommandations

Les trois sources mobilisées pour dresser un bilan complet du projet des Correspondants de nuit sont les suivantes⁴ :

- 1) un rapport d'évaluation de l'entreprise TC Consult S.A. portant sur la pertinence du dispositif, son efficacité (rapports entre organisation, ressources et bénéficiaires) et son effectivité (relations entre les CN et le public-cible) ;
- 2) une étude d'impact réalisée par le Centre romand de recherche en criminologie (CRRC) portant sur les effets des interventions des CN (efficacité) ;
- 3) un bilan interne réalisé par l'observatoire de la sécurité.

A noter que l'entreprise TC Consult S.A. a également utilisé les données récoltées dans le cadre du CRRC pour évaluer l'impact des CN dans deux parcs lausannois.

⁴ Les trois rapports figurent en annexe à ce préavis.

Un consensus sur la qualité et la pertinence tout comme sur la poursuite du dispositif se dégage. Voici la synthèse des évaluations⁵ :

- au vu de leurs tâches multidisciplinaires, les CN réalisent des prestations dont profitent les habitants mais aussi, pour des raisons différentes, les noctambules eux-mêmes, les services de ramassage des déchets, les discothèques ou encore la police entre autres ;
- la très bonne réputation ainsi que la bonne relation entretenue entre CN et public-cible sont des conditions *sine qua non* à un changement durable des comportements ;
- le projet de CN est assez unique dans la mesure où la relation bénéficiaires-pouvoirs publics est basée sur la confiance ;
- l'organisation est efficiente : très orientée vers la prestation au public-cible en assurant une présence très forte sur le terrain (env. 90% du temps de travail), les CN représentent un ratio très avantageux entre temps de travail et délivrance de prestations. Ceci est notamment dû à la quasi absence de travail administratif ;
- la réactivité aux messages délivrés par les CN est bonne. L'absence de pouvoir répressif est une aubaine dans le contact et le dialogue responsabilisant avec les noctambules ;
- les évaluations externes montrent que les interventions des CN ont un impact sur la quantité de déchets, les nuisances et les déprédations, à des degrés différents (de modéré à fort) selon les lieux, leur fréquentation et la météo ;
- les évaluations internes et externes ont pour point commun également de souligner le potentiel intéressant qui pourrait être développé à partir de la prestation actuelle. Toutes en effet mettent le doigt sur le fait que les CN pourraient approcher non seulement les noctambules sources de nuisances mais aussi, dans une démarche de médiation, les habitant-e-s ou riverains se plaignant de ces nuisances ;
- la gestion d'une partie des actes infra-pénaux par une unité spécialisée, formée spécialement à cet effet, active aux moments clés et sans contrainte administrative, représente un potentiel de lutte contre les incivilités efficient et avantageux financièrement. Elle complète et soulage ainsi l'action de la police, dont les prérogatives et modes d'action se distinguent des CN (sanction, usage légal de la force, priorité générale aux urgences, enquêtes, etc.).

3.2.1 *Evaluation de la Police municipale de Lausanne*

La Police se joint volontiers à l'évaluation positive de l'action des correspondants de nuits, tout en relevant la nécessité de mettre en place une coordination plus étroite avec les CN, et une évaluation de leur action dans la durée. L'action en rue est particulièrement pertinente dans l'espace public, particulièrement durant les périodes estivales. Or, le soutien des CN n'a pu être testé dans les faits que le temps d'un seul été complet.

Cette coordination est d'autant plus importante et complexe que le Corps de police assure 24h sur 24 et 7 jours sur 7 l'entier des missions de désamorçage et de prévention sur l'ensemble du territoire dans le champs des incivilités et dégradations de l'espace publique. La répartition des tâches ne peut s'envisager sous forme binaire, la répression, d'un côté, et les aspects de prévention et désamorçage de l'autre, mais dans une perspective favorisant la prise en charge holistique de certains phénomènes spécifiques dans l'espace publique lausannois.

3.2.2 *Recommandations issues des évaluations*

Les trois évaluations émettent un certain nombre de recommandations sur les potentialités de développement :

- flexibiliser les lieux et les horaires des CN et augmenter leur taux de travail à 80% si intérêt de leur part. Cette flexibilité permet d'adapter le dispositif selon la météo et la fréquentation ;

⁵ Les rapports d'évaluations ainsi que le bilan internes figurent en annexe à ce préavis.

- étendre formellement le dispositif à d'autres jours et à d'autres quartiers. Les compétences, la méthode et les outils développés par les CN peuvent être utiles et productifs dans d'autres zones de la ville ;
- améliorer la disponibilité des CN : leur donner la possibilité d'intervenir sur demande, soit sur appel direct via une ligne dédiée (de type 0800), soit par une transmission de certaines doléances reçues par le Corps de police (CP) ;
- proposer, avec les CN, un service public de médiation plus formalisé. Dans certains cas, le problème de cohabitation se résout non seulement par la sensibilisation des usager-e-s causant des nuisances, mais aussi par un travail de dialogue entre les parties (voisins et noctambules, concierges et habitant-e-s par ex.) ;
- poursuivre le travail de légitimation du métier de Correspondant-e de nuit, professionnaliser cette activité pour la rendre plus attractive et lisible pour le grand public.

3.3 Suite du projet

3.3.1 Un besoin de pérennisation et d'extension confirmé par les évaluations et la recherche scientifique

Sur la base des évaluations présentées plus haut, il est recommandé de poursuivre et développer l'offre des Correspondants de nuit lausannois. L'efficacité, l'impact et la pertinence du dispositif ont été démontrés. Grâce à leurs techniques spécifiques (rappel des règles, responsabilisation, promotion de la citoyenneté, mise en confiance, bienveillance), les CN préviennent et font baisser effectivement les incivilités dans l'hypercentre festif les soirs de fin de semaine. Sur la base des résultats de l'étude menée sur le harcèlement de rue à Lausanne, et conformément à la volonté municipale de lutter contre le phénomène de manière préventive et répressive, les CN pourront, lors des soirées de fin de semaine, prévenir et sensibiliser les noctambules (auteurs comme victimes potentielles) à cette problématique.

Enfin, comme en témoignent les évaluations du projet, les CN participent à faire baisser les coûts de ramassage des déchets par d'autres services et les interventions de police. Ils préviennent également les risques (consommations) que prennent les noctambules lors de leurs sorties.

Selon les évaluations citées plus haut et le dispositif en place actuellement, une présence soutenue dans les quartiers est indiquée. Le constat qui justifiait la création des CN dans le centre-ville festif les soirs de fin de semaine est en effet valable également pour les quartiers périphériques en semaine et pendant les week-ends : les CN offriraient également dans ce cadre des prestations préventives et de régulation complémentaires⁶. Actuellement, la police ne propose pas de présence préventive systématique dans les quartiers après 17h et les week-ends⁷ et les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM), dont l'horaire se termine généralement à 22h et au nombre de quatre pour l'ensemble du territoire, ne poursuivent pas les mêmes objectifs : ils ne traitent pas en priorité des problèmes que les jeunes peuvent occasionner (les CN traitent des problèmes que les usagers *font*, les TSHM des problèmes que les jeunes *ont*)⁸.

Les quartiers prioritaires seraient Praz-Séchaud/Boveresses et Prélaz (ces priorités peuvent bien sûr évoluer). Ces quartiers, en particulier, connaissent des problèmes d'incivilités en majorité commises par un public jeune et par des mineur-e-s. Les quelques tests effectués par les CN dans les quartiers ont permis de constater un très bon accueil et une vraie demande pour ce type de présence de la part des habitant-e-s et des partenaires sur le terrain.

⁶ Les jours disponibles du dispositif lausannois pilote (2015-2017) est assez unique parmi les principales unités de ce type en Suisse. A Vernier et Zurich, le dispositif est « ouvert » 7j./7 (en soirée), à Berne, 6j./7 de 9h à 23h et à Bienne tous les jours en journée et soirée, le dimanche étant variable selon les événements et la saison.

⁷ Le CP dispose, à Police-secours, d'agents affiliés chacun à des secteurs géographiques définis (selon les zones secteurs SCRIS). Ces agents interviennent selon leur temps disponible et les problématiques identifiées notamment par la police de proximité.

⁸ Les objectifs des TSHM sont d'effectuer un travail de prévention, de favoriser l'acquisition et le développement de compétences chez les jeunes, d'orienter en fonction des besoins vers les différents partenaires du réseau, de faire le lien entre les jeunes et les autorités politiques et de se rendre disponibles en dehors des cadres formels et institutionnels.

Dans un premier temps, le travail de coordination déjà en place entre les acteurs du domaine de la régulation des incivilités (Service de la propreté urbaine, Service des parcs et domaines, Service des écoles primaires et secondaires notamment) devra être intensifié et élargi à d'autres partenaires spécifiques au travail dans les quartiers périphériques (CP dans son ensemble, centres de loisirs, associations de quartier notamment).

Il est important, en dépit de cette extension, de poursuivre le travail effectué dans les lieux à forte fréquentation au centre-ville les soirs de fin de semaine, tel que cela se fait actuellement notamment dans des lieux clés (mudac, Mon-Repos, Flon, Montbenon notamment). Il s'agit également d'accroître, comme le recommande l'évaluation de TC Consult, la flexibilité des horaires des CN.

Pour soutenir cette extension dans les quartiers plus résidentiels, l'étude mandatée par la Ville de Lausanne à Addiction Suisse et l'institut Idiap « La vie nocturne lausannoise des jeunes de 16 à 25 ans »⁹ donne des informations précieuses sur les habitudes de sortie des noctambules les vendredi et samedi soir ainsi que sur la quantité d'alcool ingurgitée selon l'heure et les lieux fréquentés pendant la soirée. Les résultats montrent notamment que pour cette tranche d'âge, on consomme une quantité analogue d'alcool sur la voie publique que dans les bars ou discothèques : l'espace public doit donc être considéré désormais comme un lieu habituel ou même traditionnel de consommation. Il doit de ce fait constituer une cible privilégiée de réduction des nuisances et des risques.

L'étude décrit très précisément, cartes à l'appui, les trajectoires spatiales que suivent les noctambules lors de leurs soirées. On y constate une présence supérieure de jeunes en périphérie plutôt qu'au centre-ville en début et fin de soirée mais une concentration forte des noctambules dans les zones centrées entre 22h et 2h du matin environ. En marge de la tendance chez certains noctambules de se rendre dans les parcs du centre pour commencer la soirée, l'étude montre qu'une présence de CN se justifie également en-dehors du centre pour toucher les noctambules *avant* qu'ils ne se déplacent au centre-ville.

Bien que la statistique pénale de la criminalité montre une évolution positive depuis 2013, et si la vie nocturne s'est passablement pacifiée depuis un an, les infractions infra-pénales (tapage nocturne, littering, vandalisme, confiscation et conflits d'usage de l'espace public, harcèlement de rue notamment) constituent également des enjeux impactant directement la qualité de vie, notamment dans les quartiers à fonction majoritairement résidentielle. Les CN, avec les avantages dont ils disposent (rapport coût/présence en rue, multidisciplinarité, multiculturalité, formation spécifique, relais court d'information à la hiérarchie pour la résolution de problèmes, rattachement à une unité transversale, intégration dans un réseau interservices notamment) constituent une réponse parfaitement adaptée et spécifique à ces enjeux.

Au-delà de l'extension du dispositif dans les quartiers, une sensibilisation plus fréquente des organisateurs de manifestations en plein air peut également se faire. Informés par le Service de l'économie (Office des autorisations commerciales et des manifestations) de l'organisation de ces manifestations, les CN peuvent sensibiliser les organisateurs aux normes en vigueur en matière de bruit ou/et de limite horaire à l'événement. Sans pouvoir de dénonciation, les CN peuvent rappeler les règles convenues et prévenir que les abus seront sanctionnés en cas de passage de la Brigade vie nocturne et prévention du bruit du CP¹⁰.

3.3.2 *Un même objectif, des modes d'actions plus variés*

L'extension formelle du travail des CN dans les quartiers périphériques constitue le prolongement des tâches et des objectifs aujourd'hui dévolus à l'unité, spécifiquement axés sur la « préchauffe » les soirs de fin de semaine, soit la pratique consistant à consommer dans l'espace public avant de se rendre dans les bars ou discothèques. Selon les rapports d'évaluation mandatés, la présence des CN en-dehors de ce contexte de « préchauffe », soit lors d'autres jours de la semaine, poursuit le même objectif de réduire les incivilités. Les techniques utilisées et le public abordé lors des interventions seront néanmoins un peu différents : c'est le propre de la multiplicité des modes d'action de la « médiation urbaine », développée ci-dessous.

⁹ Disponible sous www.lausanne.ch/observatoire.

¹⁰ Cette sensibilisation se fait également fréquemment par le CP en amont de l'organisation de la manifestation.

Actuellement, les CN n'abordent que les usagers de l'espace public, qu'ils sensibilisent aux effets de leur comportement. Dans une version étendue du dispositif, les CN iront également dialoguer avec les habitants, les commerçants ou tout autre acteur du lieu utile à la résolution des problèmes de qualité de vie identifiés (incivilités, nuisances, conflits d'usage, par exemple), puis ils s'adresseront aux « auteurs » présumés de ces nuisances pour résoudre le problème. Lors de leur intervention avec ces « auteurs », ils relayeront le problème exprimé, s'en feront les porte-parole pour aboutir à une solution consensuelle. C'est ce que l'on appelle la « médiation navette » ou « médiation indirecte ». Les CN ont dans ce cas un rôle de médiateur de différends entre usagers ou habitants exprimés à des moments et dans des lieux différents.

Dans le cadre de leurs contacts et des conflits qu'ils seront amenés à résoudre ou apaiser, ou si ces conflits perdurent, les CN sont susceptibles de devoir régler des différends difficilement solubles par la « médiation-navette ». Dans ce type de situation, une rencontre avec l'ensemble des parties pourrait être indiquée pour aboutir à une résolution consensuelle du problème. Ainsi, la personne responsable ou toute autre personne formée à cet exercice dans l'équipe des CN pourra être amenée à organiser une « médiation formelle » avec l'accord des parties concernées, soit une rencontre dans un lieu neutre à un moment convenu entre toutes et tous. Cette « médiation formelle » constitue également un nouvel outil à la disposition de l'unité remplissant l'objectif de faire baisser les conflits et les incivilités et améliorer la qualité de vie.

De par la multiplication des publics et des problématiques que les CN seront amenés à rencontrer, l'extension de leurs prestations dans les quartiers à d'autres jours de la semaine s'accompagne donc d'une diversification des outils mobilisés par les intervenants pour atteindre les objectifs sécuritaires de l'unité.

La « médiation urbaine » : éclairage

La « médiation », soit l'intervention d'une tierce personne pour résoudre toutes sortes de conflits entre des parties, se décline en plusieurs formes selon le contexte. Médiation familiale, conjugale, scolaire, culturelle, économique, d'entreprise... les types d'intervention, plus ou moins reconnus institutionnellement, dépendent notamment des acteurs (« médiés ») que la médiation cherche à réconcilier. Ils ont en commun de proposer une forme de régulation de rapports sociaux conflictuels.

La « médiation sociale » ou « médiation urbaine » est dans la majeure partie des cas mobilisée et utilisée par les pouvoirs publics pour rétablir le dialogue entre autorités et usagers ou entre usagers entre eux en les sensibilisant aux règles et normes usuelles utiles au vivre-ensemble. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en faisant baisser les incivilités. Ces actes participent à renforcer les préjugés entre groupes sociaux, à nuire au vivre-ensemble, à accroître le sentiment d'insécurité¹¹ et à créer des conflits. La « médiation sociale », dans ce contexte, vise donc à améliorer la qualité de vie, rétablir le dialogue et désamorcer ces conflits. Elle vise aussi à sensibiliser deux parties au point de vue de l'autre.

La « médiation sociale » est mobilisée majoritairement dans l'espace public des villes européennes, sous des dénominations variées : « correspondants de nuit », mais aussi « médiateurs urbains », « médiateurs sociaux », « de voisinage », « agents locaux de voisinage » ou encore « sécurité, intervention prévention » à Zurich par ex. Sans revenir sur les raisons sociopolitiques qui ont contribué à faire émerger ce type de dispositif, la « médiation sociale » est apparue dans les années 1980 dans les quartiers défavorisés français et est proposée dans de nombreuses villes européennes. Une littérature française abondante lui est consacrée, mais en Suisse, ce type de prestation est relativement neuf (le plus vieux étant celui de Zurich, datant de 2000) et se répand encore¹². La « médiation sociale », destinée à rétablir des façons consensuelles de cohabiter (dans le même quartier, le même immeuble ou le même parc), se généralise également dans la mesure où « la tranquillité publique et la réduction des incivilités font partie des missions policières, telles

¹¹ Voir l'article éclairant sur la médiation sociale de Fathi Ben Mrad à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2004-3-page-231.htm> ou encore la définition et les principes donnés dans la « Charte de référence de la médiation sociale » en France sous <http://www.francemediation.fr/index-module-orke-page-view-id-219.html>.

¹² Hormis les villes citées dans le rapport-préavis N° 2014/79 (Zurich, Berne, Lucerne, Vernier, Bienne), les villes de Thônex, Neuchâtel ou encore Yverdon (pour la Suisse romande) ont depuis créé un dispositif de médiation urbaine, sous des formes différentes.

que définies dans la plupart des lois et règlements de police en Suisse. Dans la pratique cependant, pour diverses raisons liées au temps disponible, mais aussi aux représentations de leur travail et aux compétences à disposition, les polices rechignent à s’immiscer dans un domaine au caractère plus social que pénal » (rapport d’évaluation mandaté par la Ville de Lausanne à TC Consult p. 6).

Outre les évaluations mandatées par la Ville de Lausanne dans le cadre du projet de Correspondants de nuit, il existe peu d’évaluations d’impact des dispositifs de « médiation sociale ». Cependant, le Ministère du logement et de la Ville du gouvernement français a mandaté une « Evaluation de l’utilité sociale de cinq structures de médiation sociale »¹³. Dans ce document, on relève que la police marseillaise note une diminution de 25 à 30% des incidents aux abords des collèges, et une « très forte baisse des actes de vandalisme : voitures cassées, vols et agressions sur les touristes (...) ». Dans les transports publics, on a constatés dans les communes de Clichy et de Gennevilliers une diminution des actes de vandalisme contre les bus de 30%. Lors des émeutes dans les banlieues français de 2005, les médiateurs ont été fortement mobilisés (et préférés aux policiers) pour apaiser la situation. Le rapport indique qu’il existe une différence « très significative » du nombre de voitures brûlées entre les zones *avec* et les zones *sans* médiateurs. Les médiateurs sociaux ont un impact également sur le sentiment de sécurité des habitants selon le même rapport : « il ressort ainsi très nettement que le médiateur rassure les habitant-e-s dans les moments de tension, qu’il aide à la compréhension mutuelle, de même qu’à un plus grand respect ». Le texte rapporte par ailleurs les déclarations de l’Adjoint au Maire de la Ville de Niort, affirmant que les médiateurs sont « des 'capteurs' qui font remonter et redescendre les informations de terrain et favorisent ainsi la transversalité des informations avec tous les partenaires ».

La votation zurichoise sur les « SIP Züri »

Suite à une motion d’un conseiller communal vert’libéral, la Commune de Zurich a voté le 12 février 2017 la mise en place d’une base légale fixant le cahier des charges des intervenants : les SIP (dotés de 34 ept et d’un budget de CHF 4.2 millions, partiellement compensés par la vente de prestations à d’autres communes) ont en effet progressivement élargi leurs sphères de compétence et s’occupent aujourd’hui par exemple, en plus de leurs tâches de médiation et de régulation de la vie nocturne, de la surveillance des centre d’accueil de requérants d’asile, des locaux pour toxicomanes ou encore des « sexboxes ». Tous les partis soutenaient cette demande sauf l’UDC et Die Alternative (extrême gauche), demandant respectivement la suppression du dispositif et une mission uniquement sociale pour l’autre. Ainsi, par extension, la votation portait également sur le maintien à terme et/ou la révision complète du mandat des SIP. Le texte a été soutenu par 79.4% des habitants.

3.3.3 Développement des capacités de réaction des Correspondants de nuit – prise en charge de tâches sur mandat de la police ou d’autres partenaires

Conformément à la recommandation de TC Consult, la Municipalité juge très pertinent d’accroître la disponibilité et la réactivité des CN en donnant la possibilité à CP et à d’autres partenaires du réseau (voir ci-après) de solliciter les CN dans des cas de nuisances sonores ou de conflits d’usage simples dans l’espace public. Cette prestation aurait pour effet de soulager le CP de certaines interventions et de prioriser son action sur la présence et la gestion des affaires de sa compétence. Un simple tapage nocturne, par exemple, mobilise une patrouille pendant une heure à une heure trente en comptant le travail administratif subséquent.

Une importante coordination doit impérativement se faire en amont entre le CP et les CN pour que les futures interventions des CN soient simples et conformes à leurs prérogatives. Dans ce cadre, un test sur un quartier, dans un premier temps, suivi d’une extension progressive, est tout à fait possible dans la mesure où les critères de transmission d’appels sont définis entre CN et le CP¹⁴. De cette manière, lors d’un appel

¹³ Rapport disponible sous : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000184.pdf>.

¹⁴ Concrètement, une « check-list » avec des critères de transmission des appels du CP vers les CN serait élaborée en concertation. Elle contiendrait par exemple : nuisances sonores, pas de notion de violence, espace public, quartier concerné, heure. Si ces critères sont remplis, alors les CN seraient mobilisés, par exemple lors de manifestations autorisées.

répondant aux critères définis, les CN seraient dépêchés sur les lieux dans un délai relativement court (30' ou 45' par exemple) pour évaluer et apaiser la situation le cas échéant. Selon l'origine et la fréquence de la problématique en question, une procédure de résolution de problème (en coordination avec d'autres services, tel que cela se pratique actuellement pour le centre-ville¹⁵) ou de conflit (par une médiation) serait proposée afin d'aboutir à une amélioration durable de la situation, sous l'égide de l'observatoire de la sécurité (ou d'autres partenaires plus indiqués selon la situation, par exemple le CP). Ce même type d'intervention peut être mobilisé également pour des interventions en lien avec des manifestations en plein air par exemple. Sur mandat du CP, les CN peuvent se rendre rapidement sur le lieu de l'événement et rappeler les règles en vigueur, informer que des riverains se sont plaints auprès du CP et faire baisser le son.

Il s'agira d'intégrer dans le suivi systématique des interventions des CN réalisé actuellement le travail effectué sur mandat du CP, afin de gérer les problématiques dans la durée¹⁶. Il convient de rappeler que l'ensemble des mandats confiés aux CN concerne des agissements sur le domaine public exclusivement.

Par ailleurs, afin de faire profiter des compétences et des prérogatives spécifiques des CN, leur sollicitation par d'autres services administratifs et partenaires (par ex. concierges d'écoles, centres socioculturels, service social) peut être mise en place avec plus de régularité selon des règles et des modalités préalablement définies afin de répondre à des problématiques sécuritaires infra-pénales et de qualité de vie.

3.4 Organisation des Correspondants de nuit : documents de synthèse

Les documents de synthèse ci-après résument les contours du projet et les objectifs, le mode d'organisation et les prestations concrètes effectuées sur le terrain. Ils montrent que les changements proposés dans le cadre du nouveau dispositif décrit ci-dessus élargissent les objectifs fixés à l'unité-

¹⁵ Par exemple : rajout ou déplacement de poubelles ou de bancs, mise en place de barrières, de panneaux d'information, proposition de réaménagements de l'espace ou d'amélioration de l'éclairage, coordination des présences d'intervenants (Police secours, Brigade jeunesse, TSHM notamment).

¹⁶ La question de l'éventuelle facturation de ces prestations devra également faire l'objet d'une analyse, les interventions assurées par le CP étant, pour une partie, payantes (notamment pour les problématiques de tapages nocturnes). Il sera important de ne pas créer de déséquilibre entre les périodes où les CN sont présents et celles où le CP reprendra, de facto, l'entier des missions.

3.4.1 Synthèse du projet

| Les CN en bref | |
|----------------------------|--|
| Qui | Une équipe mixte, interdisciplinaire, aux compétences variées (sécurité, santé, social) |
| Où | Rues, parcs publics au centre-ville, bord du lac et espaces publics y compris dans les quartiers d'habitation (exclusion des domiciles) |
| Combien | 9.6 ept (soit +3.6 ept), soit env. 14 CN + 1 responsable avec une présence sur le terrain d'environ 90% du temps d'activité |
| Quand | Principalement du jeudi au samedi soir, variable en fonction des saisons, des jours de forte fréquentation ainsi que des demandes particulières d'autres services ou partenaires ¹⁷ |
| Valeurs | Responsabilisation, citoyenneté, bienveillance, libre-adhésion, confiance, non-jugement, non-discrimination |
| Outils particuliers | Rapport de confiance, dialogue, rappel du cadre, anonymat, mise en réseau, absence de compétence de police ou moyen de contrainte, tenue identifiable, pas de suivi nominal, travail en réseau |
| Comment | À pied, en transports publics, en vélo électrique ou en voiture |

¹⁷ Les semaines de travail varient selon les conditions météorologiques, les manifestations prévues, les demandes de passage faites à l'avance par divers partenaires, les jours fériés et week-ends prolongés ou encore les fêtes et soirées prévues à Lausanne. De manière générale, les jours et saisons plus froids impliquent moins de présence en rue. Les CN n'intervenant que dans l'espace public, une flexibilité accrue dans la gestion du temps de travail est nécessaire pour attribuer les forces aux moments les plus opportuns.

3.4.2 Raison d'être, objectifs et prestations des Correspondants de nuit (dès janvier 2018)

| | | |
|---|--|--|
| Raison d'être | | Mandat politique |
| Préserver la qualité de vie dans l'espace public et compléter les dispositifs de sécurité | | |
| Bénéficiaires | | |
| Riverains, partenaires (concierges par exemple) | | |
| Partenaires de quartier (centres de loisirs, associations, etc.) | | |
| Noctambules festifs | | |
| Partenaires Ville (CP, service de la propreté urbaine, etc.) | | |
| Partenaires privés, publics ou parapublics (santé, sécurité, social, commerces, clubs, etc.) | | |
| Objectifs poursuivis | | |
| Diminuer les incivilités (tapage nocturne, harcèlement de rue, déchets, vandalisme par exemple) | | |
| Réduire les risques liés aux consommations et comportements festifs | | Gestion stratégique et opérationnelle |
| Diminuer les conflits | | |
| Améliorer le sentiment de sécurité la nuit | | |
| Réduire les situations de vulnérabilités | | |
| Gestion stratégique | | |
| Examen de l'adéquation objectifs et prestations, qualité | | |
| Évaluations | | |
| Partenariats, coordination stratégiques (Hautes écoles par exemple, directions Ville) | | |
| Objectifs d'unité à moyen/long terme ("légitimité des CN par exemple") | | |
| Relais des problèmes politiques | | |
| Gestion opérationnelle | | |
| Personnel : Formation, supervisions, amélioration continue, reconnaissance, motivation | | |
| Objectifs personnels par quartier, par type de problématique, de public | | |
| Organisation horaire | | |
| Besoins logistiques et matériels | | |
| Journal des interventions des CN (rapports journaliers qualitatifs) | | |
| Monitoring (analyse quantitative des interventions: lieux, types, heures, etc.) | | |
| Contribution à <i>Aedilis</i> | | |
| Coordination et développements opérationnels, partenariats pour résolution de problèmes | | |
| Gestion du budget | | |
| Relais des problèmes | | |
| Prestations de terrain | | Prestations (par les CN) |
| Médiation urbaine | | |
| Désamorçage de conflit, réduction des tensions | | |
| Médiation-navette ("médiation indirecte") | | |
| Médiation formelle (à tester et évaluer) | | |
| Prévention, responsabilisation et sensibilisation sur les comportements citoyens | | |
| Résolution de problème sur demande de partenaires | | |
| Présence dissuasive et observation | | |
| Orientation, identification de problèmes (santé, sécurité) à relayer pour résolution | | |
| Prévention, responsabilisation et sensibilisation sur les comportements festifs | | |
| Aide directe ponctuelle aux personnes en cas d'urgence | | |

Les deux tableaux précédents permettent de comprendre rapidement les outils et types de prestations déployés. La présence des CN au-delà du centre-ville et en-dehors des fins de semaine et leur sollicitation possible par d'autres services et partenaires n'enlèvent rien de leurs capacités d'action pour encadrer les noctambules dans l'espace public, tel que cela s'est fait dans le cadre du projet pilote 2015-2017. L'objectif de sécurisation du domaine public est réaffirmé avec la possibilité d'exercer d'autres tâches.

3.5 Evaluations

Vu la nouveauté du dispositif et du métier de correspondant de nuit, il s'agit de prévoir des mesures visant à vérifier la pertinence des nouveautés proposées et du travail effectué sur le terrain. Si les évaluations mandatées au cours de cette première année de projet ont permis de mesurer la pertinence, la qualité de l'organisation ou l'impact des CN, l'objectif subsidiaire, soit la réduction des risques que prennent les noctambules les soirs de fête (intoxication aiguë notamment), n'a pas fait l'objet d'un examen sur son impact auprès du public-cible. Les nouveautés introduites dans le nouveau concept de CN tel qu'ultérieurement validé par le Conseil communal devront elles-aussi être évaluées, soit par exemple :

- prise en charge des appels sur mandat du CP ou d'autres partenaires
Quelle plus-value pour ces partenaires, pour quels types d'interventions les CN ont-ils été sollicités ; quelles économies cela représente-t-il globalement pour la Ville ; quel impact auprès des « auteurs » de nuisances ou auprès des habitants ; devrait-on étendre les périmètres d'intervention ; quels sont les jours ou les heures les plus critiques ; devrait-on prioriser des jours, des heures ou des quartiers d'intervention et diminuer la disponibilité des CN, etc. ?
- extension formelle du dispositif dans les quartiers périphériques
Quel est le travail des CN dans les quartiers périphériques ; comment se distingue-t-il de celui réalisé au centre les soirs de fin de semaine ; comment les CN se sont-ils intégrés dans ces nouvelles zones ; comment se coordonnent-ils ; dans quelle mesure sont-ils complémentaires avec les acteurs en place ; quels types de conflits ont-ils réglés ; quels sont les problèmes soulevés devenus politiques ou publics, etc. ?
- médiation formelle
À quelle fréquence les CN ont-ils eu recours à la médiation formelle ; pour quels types de problématiques, avec quels résultats à court ou moyen terme, quel a été le niveau de satisfaction des personnes ou parties « médiées », etc. ?

Ces évaluations se feront soit à l'interne soit sous la forme de mandats et seront communiquées à la Municipalité.

La pérennisation de l'unité des Correspondants de nuit, répondant aux engagements pris par la Municipalité dans le cadre de son programme de législature 2016-2021, s'intègre dans la volonté municipale d'améliorer la sécurité dans l'espace public et la qualité de vie. Les CN complètent l'action de la police en intervenant en amont des problèmes d'incivilités par la responsabilisation et la prévention. En complément, d'autres mesures de régulation et de sécurisation du domaine public seront ainsi prises dans cette législature : augmentation de la présence policière en ville, stratégie et actions de lutte contre le harcèlement de rue, ou encore sécurité et non-discrimination des personnes LGBT.

3.6 Budget de l'Unité des Correspondants de nuit

Le tableau ci-après indique la situation actuelle telle qu'intégrée au budget ainsi que les effets de sa pérennisation selon le projet et le concept actuels (6 ept, travail les jeudis, vendredis et samedis soirs).

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Personnel (en ept) | 6.00 | 6.00 | 6.00 | 6.00 | 6.00 | 6.00 |
| (en milliers de CHF) | | | | | | |
| Situation actuelle | 222.0 | 638.9 | 425.9 | 0.0 | 0.0 | 1'286.8 |
| Pérennisation de la situation actuelle | 0.0 | 0.0 | 187.7 | 638.9 | 638.9 | 826.6 |
| Total net | 222.0 | 638.9 | 613.6 | 638.9 | 638.9 | 2'113.4 |

L'extension du dispositif dans les quartiers périphériques, l'extension potentielle des jours de travail du lundi au dimanche (au lieu du jeudi au samedi) ainsi que la mise à disposition des CN pour répondre aux sollicitations du CP en poursuivant le mandat actuel dans le centre-ville festif du jeudi au samedi soir, a pour conséquence une augmentation de l'effectif de 3.6 ept, en plus des 6 actuellement à disposition (5 ept pour les intervenants et 1 ept pour le responsable d'équipe). Cet accroissement des tâches et de la présence des CN comprend aussi une augmentation de 0.1 ept pour le travail purement administratif lié (gestion informatique des horaires, comptabilité notamment).

Jusque là au bénéfice de contrats de durée déterminée d'une durée de deux ans dans la mesure où le projet était prévu à titre d'essai jusqu'au 31 août 2017, il s'agira de proposer désormais aux personnes en place ou engagées à l'avenir des contrats de durée indéterminée, à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour la période transitoire du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, un contrat de quatre mois est proposé aux CN actuellement engagés.

a) Charges de personnel (budget usuel, soit à partir de 2019)

9.6 ept (8.5 ept d'intervenant-e-s, 1 ept coordinateur et 0.1 ept d'administration) CHF 979'000.-
Formation CHF 15'167.-

Total CHF 994'167.-

b) Charges d'exploitation (budget usuel)

Les charges d'exploitation sont les suivantes :

Mobilier, postes informatiques, fournitures CHF 200.-
Téléphonie mobile et fixe, communications et abonnements CHF 6'067.-
Communication, annonces (engagements, flyers, graphisme, imprimés, etc.) CHF 2'700.-
Matériel de corps, remplacements (vestes, t-shirts, lampes, etc.) CHF 27'538.-
Mandats (évaluations, supervisions collectives) CHF 29'500.-
Frais divers (nettoyages d'habit, réparations, matériel prévention, etc.) CHF 12'107.-
Loyer avec charges (nettoyage, eau, chauffage, électricité) CHF 4'400.-
Véhicule (imputation interne avec le Service de l'eau) CHF 5'200.-

Total exploitation CHF 87'712.-

Véhicule (imputation interne avec le Service de l'eau) -CHF 5'200.-

Total (budget usuel) CHF 1'076'678.-

3.7 Incidences sur le budget de fonctionnement du Secrétariat général SE

Par rapport à la situation actuelle pérennisée, le coût supplémentaire est le suivant :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Personnel suppl. (en ept) | 3.60 | 3.60 | 3.60 | 3.60 | 3.60 | 3.60 |
| (en milliers de CHF) | | | | | | |
| Charges de personnel | 424.2 | 424.2 | 424.2 | 424.2 | 424.2 | 1'696.7 |
| Charges d'exploitation | 52.4 | 18.8 | 18.8 | 18.8 | 18.8 | 108.9 |
| Total charges suppl. | 476.6 | 443.0 | 443.0 | 443.0 | 443.0 | 1'805.5 |
| Diminution de charges | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.0 |
| Revenus | -5.2 | -5.2 | -5.2 | -5.2 | -5.2 | -20.8 |
| Total net | 471.4 | 437.8 | 437.8 | 437.8 | 437.8 | 1'784.7 |

Le budget 2018 est un peu plus élevé que les suivants en raison des frais d'acquisition de matériel et la formation des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, le budget total des Correspondants de nuit est le suivant :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Personnel (en ept) | 9.6 | 9.6 | 9.6 | 9.6 | 9.6 | 9.6 |
| (en milliers de CHF) | | | | | | |
| Charges de personnel | 994.2 | 994.2 | 994.2 | 994.2 | 994.2 | 4164.3 |
| Charges d'exploitation | 121.3 | 87.7 | 87.7 | 87.7 | 87.7 | 384.5 |
| Total charges suppl. | 1'115.5 | 1'081.9 | 1'081.9 | 1'081.9 | 1'081.9 | 4548.8 |
| Diminution de charges | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Revenus | -5.2 | -5.2 | -5.2 | -5.2 | -5.2 | -20.8 |
| Total net | 1'110.3 | 1'076.7 | 1'076.7 | 1'076.7 | 1'076.7 | 4'528.0 |

4. Amélioration de l'offre nocturne des Transports publics lausannois (tl)

Pour permettre aux noctambules de quitter le centre-ville de Lausanne rapidement, éviter les attroupements dans l'espace public provoquant des nuisances sonores et parfois des conflits, et finalement afin de réduire la tentation d'emprunter un véhicule privé en étant alcoolisé-e, l'offre en transports publics de nuit constitue un enjeu important pour la qualité de vie nocturne. Le service usuel de bus s'étend jusqu'à environ minuit (0h45 pour le m2).

Dans le rapport-préavis N° 2014/79, la Municipalité faisait part des futures améliorations de l'offre dans ce domaine, faisant suite aux demandes qu'elle avait adressées aux tl. Dans ce sens, l'offre de Taxibus (transport à la demande, sur réservation préalable) a été améliorée : le nombre de départs a été globalement doublé, avec un départ proposé désormais toutes les 10 minutes pour Taxibus Matin (entre 3h30 et 5h40) et Taxibus Nuit (entre 0h10 et 1h40). Pour rappel, l'offre Taxibus permet, le matin de partir de tous les arrêts des zones tarifaires Mobilis 11 & 12, vers 12 arrêts principaux situés dans l'agglomération. La nuit ce système est disponible au

départ des 12 arrêts principaux, vers toutes les adresses qui se trouvent dans ces mêmes zones 11 & 12. Le service Taxibus est proposé aux mêmes conditions tarifaires que le service Pyjama, moyennant l'achat d'un supplément de quatre francs en plus du titre de transport usuel. Le Service pyjama¹⁸, desservant lui la couronne lausannoise (jusqu'à Moudon, Lutry, Denges, Mex, etc.), reste inchangé, hormis, depuis décembre 2015, la possibilité pour les voyageurs de prolonger leur voyage de Moudon à Lucens.

5. Prévention auprès des patient-e-s pris-es en charge par les ambulances pour intoxication alcoolique

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/79, la Municipalité proposait de joindre à la facture de prise en charge « ambulance » par le service de protection et de sauvetage un feuillet de sensibilisation et d'information qui rappelle les dangers potentiels des intoxications alcooliques et propose une liste de prestataires actifs dans le suivi psychosocial, l'information et la prévention. Ce feuillet a été créé, réalisé et produit dans le cadre de la campagne nationale 2015 de prévention des problèmes liés à l'alcool, à laquelle participe la Ville de Lausanne, par le secrétariat général enfance, jeunesse et quartiers. Ce dernier coordonne tous les deux ans une campagne de prévention en la matière visant les jeunes et les jeunes adultes. Ce feuillet accompagnera les factures des ambulanciers, à l'occasion de la campagne de prévention 2017. Quelque 5'000 exemplaires devraient, selon estimation, être diffusés, entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2017. Comme la distinction, lors de la prise en charge ambulancière, ne peut se faire entre personne alcoolisée ou non, le feuillet est envoyé à toutes les personnes recevant une facture.

6. Favoriser l'organisation responsable de soirées par les jeunes dans des lieux divers

La Municipalité constate, dans le rapport-préavis N° 2014/79, que :

- les lieux mis à disposition des associations et permettant à des collectifs d'organiser leurs propres soirées et de privilégier des modes d'expressions culturels sans buts lucratifs se font rares ;
- donner une certaine liberté d'organisation et de gestion aux jeunes permettrait de les intégrer et de les responsabiliser tant sur le plan de la santé que de la sécurité ;
- l'offre en salles de concert, de manifestations ou en lieux de culture ne répond que partiellement à la demande.

Elle s'est donc fixé pour objectif de « mener, de concert avec les principaux partenaires de la jeunesse¹⁹, une réflexion sur la mise à disposition de lieux alternatifs dans les différents quartiers, que les jeunes pourraient s'approprier en assumant des responsabilités ».

La Municipalité, par sa Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ), a mené une réflexion avec les principaux partenaires de la jeunesse sur la mise à disposition de lieux dans les différents quartiers, que les jeunes pourraient s'approprier en assumant des responsabilités. La Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), qui gère les centres socioculturels et maisons de quartier, ainsi que les animateurs socioculturels y rattachés, a fait un rapport en la matière en septembre 2016. La FASL s'est engagée dans la convention qui la lie à la Ville à expérimenter une mise à disposition pour des soirées et des événements organisés par les jeunes issus du quartier en gestion accompagnée les jeudis, vendredis et samedis soirs. Une évaluation de ce dispositif sera faite à juin 2018 et remise à EJQ.

De plus, la Municipalité s'est engagée dans son programme de législature à développer un lieu central dédié aux sports et cultures urbains alternatifs, couplé avec la rénovation du skatepark, sur le site de Sévelin. Ainsi, ce

¹⁸ Le Service pyjama commence actuellement à 1 heure, pour se terminer à 4 heures. Les bus desservent Lausanne et son agglomération (Moudon, Lutry, Denges, Mex, etc.) en fonction des six « couloirs de desserte », s'arrêtant uniquement aux arrêts sollicités par les client-e-s, après annonce. Les bus effectuent des détours parfois importants afin de desservir plusieurs lieux et n'embarquent pas de nouveaux client-e-s aux arrêts. Les départs se font depuis le Flon à des horaires variables selon les lignes, chacune effectuant deux départs par nuit (2 heures et 4 heures ou 1 heure et 3 heures, ou encore 1 heure 45 et 3 heures 45) (rapport-préavis N° 2014/79).

¹⁹ Conseil des jeunes, Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, Centre vaudois d'aide à la jeunesse, TSHM et éducateurs de proximité, etc..

nouveau lieu devrait offrir aussi des possibilités nouvelles. La rénovation du skatepark et la construction d'un bâtiment dédié aux sports et cultures urbains alternatifs feront l'objet d'un préavis spécifique.

7. Ouvertures prolongées des salles de gym

Depuis 2004, par sa Délégation à la jeunesse, EJQ ouvre, avec des horaires limités, des salles de gym pour les jeunes. Cette offre répond à une demande de pratique de loisirs durant la période hivernale, quand les infrastructures extérieures ne sont pas praticables. C'est aussi pour les jeunes une possibilité de se défouler sportivement, de maintenir une bonne forme physique et psychique et de créer du lien avec d'autres jeunes. La mise à disposition de salles de sport se déroule en général d'octobre à Pâques. Dès sa création, le projet a été construit sur le principe de la gratuité, de l'auto-organisation, de l'auto-gestion accompagnée et de la libre adhésion, favorisant ainsi l'accès au plus grand nombre et limitant les contraintes de participation liées à une inscription préalable. Le football et le basket sont les sports les plus pratiqués. Des heures sont aussi dévolues au parkour²⁰, à la danse hip-hop, au fitness et au roller derby²¹, en fonction des demandes.

Les ouvertures se font avec un encadrement de moniteurs et monitrices, anciens pratiquants eux-mêmes, et supervisé par le médiateur sportif avec l'aide des TSHM de la Ville. C'est l'occasion pour eux de rencontrer des jeunes, de faire de la prévention et de les accompagner dans des projets collectifs ou plus individuels. A noter que certains centres socioculturels et maisons de quartier, rattachés à la FASL, participent au projet et à l'encadrement des jeunes dans les salles situées dans les quartiers.

Pour mettre en œuvre les mesures proposées dans le rapport-préavis N° 2014/79, soit l'extension des heures d'ouvertures, les jours et les horaires ont été redéfinis et fixés de la manière suivante :

- lundi : 20h-22h
- mardi : 18h-22h
- mercredi : 14h-18h
- vendredi : 19h-23h30
- samedi : 16h-23h30
- dimanche : 14h-20h

Les horaires sont étendus à tous les après-midis entre 14h-18h durant les vacances scolaires.

Au total, l'offre est passée de 39.5 heures à 54 heures par semaine.

Des salles sont ouvertes au centre-ville et d'autres dans les quartiers d'habitation, en fonction des demandes des jeunes. Depuis la saison 2015/2016, ce sont les trois salles du Collège du Belvédère qui servent de centre névralgique, en plus des salles ouvertes à Béthusy, Bellevaux, l'Elysée, Isabelle de Montolieu, Montoie, Prélaz et à la Barre. A noter que les lieux et les horaires sont définis en fonction des besoins des jeunes, mais aussi de la capacité d'accueil des infrastructures et de leurs disponibilités.

L'expérience montre que cette offre est toujours aussi courue. Chaque semaine, c'est environ 465 garçons et filles différents²² qui fréquentent les différentes salles mises à disposition à Lausanne. Néanmoins, on peut différencier le public qui ne vient que pour le foot, dont l'affluence est un peu plus tributaire des conditions météorologiques, de celui plus fidèle qui vient pour le basket, le parkour, le roller derby, le fitness ou la danse hip-hop.

²⁰ Le parkour ou art du déplacement est une activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements. Ainsi, les éléments du milieu urbain se transforment en obstacles franchis grâce à la course, au saut, à l'escalade, au déplacement en équilibre, à la quadrupédie, etc..

²¹ Le roller derby est un sport d'équipe féminin se pratiquant en patins à roulettes « quads » sur une piste de forme ovale, le but du jeu étant pour l'une des joueuses de réussir à dépasser, en un laps de temps donné, les joueuses adverses sans se faire projeter au sol, ni sortir de la piste.

²² Pour les tranches d'âges, on compte environ 23% de 10-13 ans, 43% de 14-17 ans et 34% de 18-25 ans pratiquant le foot. Concernant le basket, 10% de moins de 14 ans, 40% de 14-17 ans et 50% de 18-25 ans.

En ce qui concerne les ouvertures nocturnes, on constate une baisse sensible de fréquentation dès 22h, sauf pour le basket. Ce qui amène à proposer une fermeture pour le foot uniquement à 22h et non à 23h30 comme initialement proposé dans le rapport-préavis 2014/79. Par contre, profitant de ce changement d'horaire, ce reliquat d'heures sera utilisé pour étoffer l'offre, puisque la demande est toujours aussi forte dans les quartiers.

Le programme national de prévention « Jeunes et violence » de la Confédération, des cantons et des villes et des communes suisses (2011-2015) a publié et commandé plusieurs rapports sur la prévention dans l'espace social et public. Ainsi, le rapport d'experts ayant précédé la mise en œuvre du programme national d'Eisener, Ribeaud, et al. (2009)²³ démontrait déjà les bienfaits des ouvertures des salles de sports en soirée et en week-end en matière de prévention dans le quartier et l'espace public et de développement des compétences sociales. Le programme national a développé un guide de critères de bonnes pratiques, de prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social qui soutient l'idée que la prévention orientée sur les loisirs, à travers les ouvertures des salles de sports est efficace ; de plus, le sentiment d'appartenance au quartier par le développement d'activités de ce type, l'encadrement par des professionnels et par du mentorat positif est aussi un facteur de diminution de la violence²⁴.

Il est intéressant de noter que ces bonnes pratiques ne sont pas seulement mises en œuvre dans la Ville de Lausanne ou en Suisse, mais que le modèle islandais est de plus en plus cité en exemple²⁵. La situation islandaise de la consommation des adolescents était, il y a quelques années, très préoccupante. Grâce à un certain nombre d'actions prises par les autorités pour étoffer les offres de loisirs, culturelles et sportives, accompagnées de mesures structurelles, la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis a drastiquement chuté chez les jeunes²⁶. Le renforcement de l'offre lausannoise va donc dans le bon sens.

Les ressources financières nécessaires au maintien de ces ouvertures renforcées sont incluses dans le budget de fonctionnement du Secrétariat général EJQ.

8. Soutien aux actions de prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues festives

Depuis 2013, la Ville de Lausanne, par sa Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers coordonne une campagne de prévention des problèmes liés à l'alcool auprès des jeunes et des jeunes adultes, tous les deux ans, qui s'inscrit dans le programme national alcool et plus particulièrement durant la semaine alcool. Cette semaine d'action constitue une mesure transversale du Programme national Alcool (PNA).

La Semaine Alcool entend interpellier au-delà des milieux de la prévention en y intégrant le monde sportif, l'économie, la médecine, la sécurité, la culture, l'enseignement et la société civile. Dans ce cadre, des soutiens financiers fédéraux et cantonaux sont demandés et accordés.

Ainsi, EJQ, en collaboration avec un comité d'expert-e-s, ont proposé des campagnes destinées aux jeunes entre 13 et 25 ans, déclinée en plusieurs axes d'actions à l'attention des actrices et acteurs variés qui composent l'entourage éducatif de la jeunesse et du grand public. Les axes sont la sensibilisation par les pairs avec la production de clips et d'actions dans l'espace public, la sensibilisation des parents, le renforcement des compétences des professionnels (formateurs d'apprentis, éducateurs, animateurs socioculturels, ambulanciers, policiers, etc), des actions de prévention dans les écoles et dans l'espace public, une campagne de

²³ Manuel Eisner, Denis Ribeaud, Rahel Locher, Université de Cambridge, *Beiträge zur sozialen Sicherheit, Prävention von Jugendgewalt, Expertenbericht n° 05/09*, Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral des assurances sociales, octobre 2008.

²⁴ Carlo Fabian et al., *Guide Critères de bonnes pratiques, prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social*, sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales, programme national Jeunes et violence, Berne, juin 2014.

²⁵ <http://mosaicscience.com/story/iceland-prevent-teen-substance-abuse>

Plus d'informations sur le site <http://youthineurope.org/>

²⁶ Le nombre des 15-16 ans en état d'ébriété au cours du mois précédent a chuté de 42% en 1998 à 5% en 2016, tandis que ceux qui fument quotidiennement a baissé de 23 à 3% et ceux qui ont déjà fumé au moins une fois du cannabis est passé de 17 à 7% in 2008 *Sigfusdottir et al; licensee BioMed Central Ltd.*

communication. En 2015, la campagne intitulée « pote bourré = pote en danger », et particulièrement son clip de prévention, a été vue par plus de 3 millions de personnes et plus de 7'000 foyers ont été touchés par les flyers d'information aux familles de jeunes entre 13 et 18 ans. Une nouvelle campagne sera initiée en 2017.

Les montants financiers nécessaires pour mener de telles campagnes, en sus des ressources internes à l'administration, sont de CHF 30'000.-, annuellement inscrits au budget d'EJQ, et ne font pas l'objet d'une demande particulière à travers ce préavis.

Ainsi, les montants à disposition ont pu être mis à disposition de projets de prévention primaire²⁷ des risques liés à la consommation d'alcool parmi les jeunes. Ce type de prévention, indispensable, doit néanmoins également être accompagné de prévention secondaire. Dans ce sens, en complément de l'action relative à la réduction des risques liés à la fête menée dans l'espace public par les Correspondants de nuit, et pour compléter la politique cantonale (échelon auquel revient cette compétence), la Municipalité souhaite pouvoir soutenir ponctuellement des actions *dans* les établissements publics lausannois sur des thèmes variés.

Pour financer ces actions, le secrétariat général SE disposera d'un montant de CHF 10'000.- destiné à soutenir la « Charte Label nuit », portée par les acteurs de la branche, réalisée en coordination avec des organismes de réduction des risques et la Ville de Lausanne (avec des mesures sur les précautions à prendre en lien avec le harcèlement sexuel, les transports sécurisés à la sortie des établissements, les premiers secours dans et autour des clubs et les formations accrues des agents de sécurité notamment). Ce montant n'a pas d'incidence financière particulière sur le budget du service.

9. Création d'une plateforme sur la vie nocturne lausannoise

La création de cette plateforme, baptisée ultérieurement « Forum vie nocturne », répondait aux objectifs suivants (rapport-préavis N° 2014/79) :

- anticiper les problématiques futures qui affecteront la nuit à Lausanne ;
- proposer des mesures ou des projets spécifiques pour améliorer la qualité de vie la nuit ;
- mieux cerner la vie nocturne à Lausanne par l'apport ponctuel ou régulier de spécialistes dans des domaines variés (géographie, urbanisme, sociologie, criminologie, économie notamment).

La création de ce forum faisait suite également aux besoins d'échange et de vision stratégique de la vie nocturne lausannoise exprimés dans le cadre des États généraux de la nuit organisés trois années de suite en 2013, 2014 et 2015. Elle s'inscrit également dans un dispositif plus global de coordination des acteurs impliqués directement ou indirectement dans la vie de nuit à Lausanne. D'autres groupes d'échanges existent :

- une « plateforme incivilités » créée en même temps que les Correspondants de nuit, coordonnée par l'observatoire de la sécurité. Ce groupe opérationnel composé de plusieurs services et unités de la Ville (enfance, jeunesse et quartiers, propreté urbaine, parcs et domaines, police, écoles, correspondants de nuit) se réunit environ une fois par mois pour se coordonner leurs actions respectives dans le domaine des incivilités et échanger autour des problématiques rencontrées par chacun ;
- une « plateforme vie nocturne », coordonnée également par l'observatoire de la sécurité. Elle se réunit environ deux fois par année et est composée du service de l'économie, de l'observatoire de la sécurité, de la police et des établissements publics (majoritairement les établissements de nuit). Les échanges portent surtout sur les règles imposées aux privés et à la gestion, d'un point de vue sécuritaire, des nuits lausannoises.

²⁷ La prévention primaire s'adresse de manière générale à la population *en amont* de la consommation effective. La prévention secondaire, elle, est adressée à des groupes cibles, à risque, *pendant* la consommation et/ou sur les lieux à risque (par ex. les établissements de nuit).

Cette plateforme, comme l'indiquait le rapport-préavis N° 2014/79, se basait sur les « expériences novatrices menées dans quelques villes européennes, à savoir constituer un organe - plus ou moins directement rattaché à l'administration selon les modèles - visant à appréhender la ville en considérant ses spécificités nocturnes²⁸ ».

Pour permettre des échanges fructueux, la Municipalité a décidé de réunir dans le Forum vie nocturne approximativement trente participants (conseillers communaux, services administratifs, partenaires parapublics et privés, experts scientifiques) environ deux fois par année :

Direction scientifique

M. Laurent Matthey, professeur à l'Université de Genève, directeur du master en développement territorial (UNIGE-UNINE-HEPIA).

Autorités communales

Conseiller municipal en charge de la sécurité, partis politiques représentés au Conseil communal, culture, développement de la ville et communication, électricité, enfance, jeunesse et quartiers, parcs et domaines, économie, police municipale de Lausanne, propreté urbaine et urbanisme.

Partenaires externes

Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) du CHUV, Conseil des jeunes, Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, établissements publics (représentés par GastroLausanne), FASL, Fondation Le Relais (Rel'ier), Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Lausanne Tourisme, Mobimo Management S.A., Société coopérative des commerçants lausannois, Transports publics lausannois (tl), Ecole des sciences criminelles de l'UNIL, un représentant des clubs subventionnés et un représentant des organisateurs de festival.

Le forum vie nocturne s'est inscrit dans le prolongement des trois soirées d'Etats généraux de la nuit organisées en 2013, 2014 et 2015. La séance du forum organisée à la fin de l'année 2016 constituait donc, sous une forme plus courte et plus légère, la quatrième soirée dédiée à l'étude et à la discussion de la vie nocturne depuis 2013.

Cette séance a permis de dévoiler les résultats de l'enquête menée par Addiction Suisse et l'institut Idiap sur le comportement des noctambules lausannois les vendredi et samedi soir²⁹. Elle a constitué un excellent point de départ aux discussions sur la concentration de l'activité nocturne et des noctambules au centre-ville entre 23h et 2h environ. Les significations, raisons et conséquences de ces migrations ont permis également de questionner, de manière plus générale, la pertinence de développer une offre de loisirs plus éclatée et ancrée dans les quartiers périphériques, plus diversifiée et répondant encore mieux aux attentes d'un public jeune.

La prochaine séance du forum vie nocturne se déroulera avant l'été 2017. Les séances se poursuivront à ce rythme de deux par an environ et selon, peu ou prou, la même forme. Les thèmes à traiter sont larges (aménagement de l'espace public pour les usages nocturnes, polyvalence des infrastructures publiques (usages nocturnes et diurnes), transports publics, sociologie des pratiques culturelles nocturnes, discriminations, éclairage, etc. La Municipalité souhaite pérenniser cette expérience et poursuivre la tenue régulière de ce forum.

²⁸ Citons les « maires de nuit » de plusieurs villes françaises (Paris, Nantes, Toulouse) et en discussion à Genève et Bâle, la création d'« observatoires de la nuit » à Bruxelles ou du « Grand conseil de la nuit » à Genève ou encore les « Bureaux des temps » (de manière plus générale, bureaux administratifs ayant pour mission de diagnostiquer les usages de la ville en fonction du temps, débouchant parfois sur une adaptation des horaires des services municipaux, créés dans plusieurs villes de France, d'Italie, d'Espagne ou d'Allemagne).

²⁹ Comme indiqué ci-dessus, cette étude intitulée « La vie nocturne lausannoise des jeunes de 16 à 25 ans » est disponible sur www.lausanne.ch/observatoire.

10. Récapitulation des incidences financières sur le budget de fonctionnement

| | 2018 | 2019 | 2012 | 2021 | 2022 | Total |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| (en milliers de CHF) | | | | | | |
| Pérennisation et développement des Correspondants de nuit | 1'115.5 | 1'081.9 | 1'081.9 | 1'081.9 | 1'081.9 | 4'548.8 |
| Total | 1'115.5 | 1'081.9 | 1'081.9 | 1'081.9 | 1'081.9 | 4'548.8 |

11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2017/23 de la Municipalité, du 15 juin 2017 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des rapports d'évaluation (rapport de TC Consult S.A., rapport du Centre romand de recherche en criminologie) et du bilan interne du projet pilote de Correspondants de nuit entre 2015 et 2017 ;
2. d'approuver que le projet de Correspondants de nuit lausannois soit pérennisé dès le 1^{er} septembre 2017 et étendu dès le 1^{er} janvier 2018 avec des tâches sécuritaires, préventives et de terrain réaffirmées, selon les effets financiers développés dans le chapitre 3.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

Annexes : Evaluation du projet pilote des Correspondants de nuit de Lausanne
Correspondants de nuit : bilan interne de la première année d'activité
Résultats de l'évaluation de l'impact des Correspondants de nuit